PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le neuvième jour d'octobre deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre

M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent:

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Sont, également, présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier ^e Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7687-10-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7688-10-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 4 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7689-10-2012 TNO

Approbation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 16 639,76 \$ Comptes payés, pour un total général de 5 252,64 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7690-10-2012 TNO

Soumissions pour le projet : Restauration d'un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne

CONSIDÉRANT le lancement d'appel d'offres public pour restaurer un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT sa publication dans le journal local et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions, soit :

Construction BCK inc.	au coût de 31 671,14 \$ (incluant les taxes)
Sablière et Déneigement Lafontaine inc.	au coût de 42 885,68 \$ (incluant les taxes)
Construction R.J. Bérubé inc.	au coût de 47 139,75 \$ (incluant les taxes)
Gestion AJ (2003) inc.	au coût de 49 956,64 \$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT la conformité des documents d'appel d'offres de l'entrepreneur de Construction BCK inc. selon l'ingénieur chargé de projet de DESSAU;

CONSIDÉRANT la recommandation de cet ingénieur d'octroyer le contrat de restauration d'un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne à Construction BCK inc.:

CONSIDÉRANT QU'une surveillance devra être faite lors de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- 1. octroie le contrat de restauration d'un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne à Construction BCK inc. pour la somme de 31 671,14 \$ (incluant les taxes) ;
- 2. paie la somme de 1 483,75 \$ pour l'ajout de 10 mètres supplémentaires d'empierrement, advenant que les longueurs d'empierrement soient revues à la hausse;
- 3. engage DESSAU pour surveiller l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7691-10-2012 TNO

Report des travaux de la route du Ruisseau-Landry

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la route du Ruisseau-Landry devaient commencer au début de l'automne 2012;

CONSIDÉRANT les facteurs suivants : début de la saison de chasse à l'orignal, délai pour la confection des plans de construction et pour les autorisations nécessaires auprès de différents ministères ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reporte les travaux de la route du Ruisseau-Landry et, par conséquent, demande à la Sécurité civile de commencer ces travaux en juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7692-10-2012 TNO

Lancement de l'appel d'offres pour l'entretien hivernal de la route Saint-Bernarddes-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est responsable de l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs, à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 m dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel d'offres, par voie d'invitation écrite, pour effectuer l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs, à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 m dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17, pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7693-10-2012 TNO

Approbation des orientations budgétaires 2013 des TNO

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires 2013 des TNO suivantes :

- 1. Modifier l'évaluation du gîte du Mont-Albert
- 2. Assumer 2% de hausse des dépenses courantes
- 3. Prévoir le déneigement des infrastructures communautaires
- Planifier la réfection des routes Saint-Bernard-des-Lacs et Ruisseau-Landry
- 5. Prévoir les dépenses relatives aux élections municipales 2013
- 6. Construire un point d'eau dans le secteur Saint-Joseph-des-Monts
- 7. Prévoir une entente pour la prévention incendie avec la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 8. Prévoir une entente pour une couverture de risques incendie avec la ville de Cap-Chat
- 9. Adopter un budget équilibré (loi municipale)

CONSIDÉRANT les travaux préparatoires à l'adoption du budget 2013;

CONSIDÉRANT la présence requise de l'auditeur indépendant à la présentation du budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les orientations budgétaires 2013 des TNO mentionnées précédemment;

- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour préparer des scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2013;
- 3. demande à l'auditeur indépendant sa collaboration à la présentation du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>DISCOURS DU BUDGET 2013 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-</u> GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2011 et rapport de l'auditeur indépendant

Sur le plan du sommaire des résultats, une analyse des états financiers pour l'exercice 2011 révèle un excédent de 12 415 \$ au total, le surplus accumulé s'élève, au 31 décembre 2011, à 685 688 \$. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects considérables, une image fidèle de la situation financière des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2011.

Budget 2012

En 2012, un budget équilibré avait été prévu et les dépenses de même que les revenus des TNO de la MRC sont établis à 353 070 \$.

Les dépenses visent, généralement, à répondre à assumer les coûts de gestion, à maintenir le bon état des infrastructures et à offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2012, la MRC a bénéficié d'un projet Fonds d'aide au développement des territoires (FADT) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit à Cap-Seize.

Le pavage d'une partie de la route Saint-Bernard-des-Lacs a été effectué sur une distance de moins d'un kilomètre.

Prévisions budgétaires 2013

En 2013, la MRC prévoit améliorer les routes Saint-Bernard-des-Lacs et Ruisseau-Landry ainsi que l'enrochement de la rivière Sainte-Anne.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 10 décembre 2012.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le Règlement pour l'adoption du budget 2013 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de Cap-Chat

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2013.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.
Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
RÉSOLUTION NUMÉRO 7694-10-2012 TNO
La résolution portant le numéro 7694-10-2012 TNO n'existe pas.
DOSSIER RÉNOVATIONS AU 1 ^{ER} ÉTAGE DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC (PROGRAMME PMVI D'HYDRO-QUÉBEC
Le point Dossier rénovations au 1 ^{er} étage du centre administratif de la MRC (programme PMVI d'Hydro-Québec) est reporté à la prochaine séance prévue le 28 novembre 2012.
PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question.
LEVÉE DE LA SÉANCE
L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.
Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque Directeur général et secrétaire-trésorier
Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2 du « Code municipal du Québec ».